

Questions orales

les premières victimes de violence et qu'elles occupent toujours les emplois les plus précaires?

[Traduction]

L'hon. Sheila Copps (vice-première ministre et ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce que le gouvernement a décidé de faire, c'est d'abolir les nominations par décret qui sont souvent perçues comme du favoritisme.

La députée sait certainement que les membres du Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme étaient nommés par décret. Les groupements féminins d'un bout à l'autre du pays nous ont posé une question à laquelle nous avons répondu. La question était la suivante: Comment une personne qui est nommée au conseil consultatif par le gouvernement peut-elle être indépendante du gouvernement?

C'est pour cette raison que nous avons pris les fonds de recherche et les fonds qui servaient auparavant à financer les nominations par décret et que nous avons décidé de les réinvestir dans la recherche en les mettant à la disposition des groupements féminins d'un bout à l'autre du pays pour qu'ils puissent établir eux-mêmes des priorités au lieu que ce soit les personnes nommées par décret qui le fassent.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, le rapport Jeffries signalait de graves lacunes à la direction des Forces canadiennes. Ce fait n'est nullement évident que lorsque le rapport déplore qu'on demande constamment aux militaires de «faire davantage avec moins».

Le général Jeffries a été franc et courageux en disant ce que le ministre semble enclin à passer sous silence, à savoir que lui et ses collaborateurs exigent une meilleure performance mais en donnant moins de ressources.

Le ministre reconnaîtra-t-il qu'il incombe au commandement, dont il fait lui aussi partie, d'établir les priorités et de prendre les engagements en fonction des ressources, et qu'on a manqué à cette responsabilité?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, après la période des questions d'hier, j'ai reçu copie de la note de service que le général Jeffries avait envoyée et je l'ai lue très attentivement. La plupart des observations contenues dans ce document sont équivalentes aux recommandations et au commentaire du Comité mixte spécial sur la politique de défense, dont le député a été un des signataires.

À la page 57 de son rapport, le comité parlementaire affirme que, si problème de moral il y a, ce n'est pas parce qu'il y a un manque de leadership. Le député veut maintenant nous faire croire que l'opinion qu'il partageait il y a quatre mois avec le reste des membres du comité a maintenant changé.

Il reste que le comité dont il a été un membre éminent a fait un grand nombre de recommandations, qui ont toutes été acceptées, et on étudie à fond toutes les questions que le général Jeffries a soulevées.

• (1435)

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, je ne suis pas d'accord avec le ministre pour dire que toutes les recommandations ont été acceptées. Il y en a beaucoup qui n'ont pas été acceptées ou mises en oeuvre.

Le général Jeffries constate:

L'écart entre ce qui est nécessaire et ce qu'on a les moyens de faire est comblé par les troupes, des troupes auxquelles on demande de se déployer plus souvent, d'accomplir plus de tâches, de travailler plus longtemps, de courir plus de risques.

Il concluait que la capacité opérationnelle. . .

Le Président: À l'ordre. Je constate aujourd'hui que les questions sont un peu longues, tout comme les réponses. Le député aurait-il l'obligeance de poser tout de suite sa question?

M. Frazer: Monsieur le Président, après avoir reçu cet avis, est-ce que le ministre n'en tiendra aucun compte, comme il l'a fait dans le cas du Régiment aéroporté, ou agira-t-il dès maintenant pour éviter de se retrouver avec ce que le rapport décrit comme «une armée exsangue et des soldats épuisés»?

L'hon. David Collenette (ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas abuser de la bienveillance de la Chambre en citant un autre passage de la même note de service, mais je me sens obligé de le faire.

Le général Jeffries y affirme qu'en dépit d'une longue liste de motifs d'insatisfaction, le moral demeure en bonne partie excellent. Il continue ensuite en embellissant. Cela me semble suffisant.

* * *

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Le 18 janvier dernier, le ministre de la Justice, en réponse à une demande de son collègue du Québec, a refusé de criminaliser explicitement l'excision et les autres mutilations génitales, prétextant que les articles actuels du Code criminel canadien étaient suffisants.

Pourquoi le ministre de la Justice refuse-t-il de prévoir explicitement l'excision et les autres mutilations génitales dans le Code criminel canadien, comme le demande le ministre de la Justice du Québec, la Commission québécoise des droits de la personne et l'ensemble des intervenants du milieu?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais souligner d'abord que l'opinion sur cette question difficile n'est pas unanime. En fait, selon l'article publié dans *Le Devoir* d'aujourd'hui, le Conseil du statut de la femme du Québec ne partage pas nécessairement l'opinion du Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme.

Il croit que la modification du Code criminel pourrait avoir comme effet d'encourager encore plus la clandestinité, et le gouvernement fédéral est d'accord. Nous favorisons plutôt les